

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE LE 5 JUIN 2006 À 19 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30
RUE LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Monsieur Clifford Borden

EST AUSSI PRÉSENTE : M^e Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations

ABSENT : Monsieur le maire William Steinberg, Monsieur le conseiller David Sternthal

2006-143

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

**EXPLICATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT N^o 727-3
MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 727**

Le maire suppléant, Clifford Borden, a expliqué à l'assistance les dispositions du 1^{er} projet de règlement N^o 727-3 qui modifie le Règlement de zonage N^o 727.

Suite à ces explications, M. Borden a indiqué que l'article 1 de ce projet de règlement N^o 727-3 est susceptible d'approbation référendaire. Il a expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que cette disposition soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Teddy Quint – 24 Applewood

- Pour quelle raison le Conseil veut-il réduire le coefficient du rapport plancher/sol de 0,6 à 0,52.
- Il signifie au Conseil que ce projet de règlement va réduire la construction et affectée la valeur des résidences.

M. Derek Stern – 17 Lyncroft

- Il indique que le Conseil devrait mettre l'emphase sur l'apparence des maisons.
- Il fait remarquer au Conseil que ce projet de règlement va réduire de 15% la grandeur des maisons et qu'il en résultera une perte de revenus de taxes pour la Ville et de la valeur des propriétés.
- Relativement à l'article 1 du projet de règlement n^o 727-3, quel était le coefficient du rapport plancher/sol dans le règlement n^o 727 et dans le règlement précédant le n^o 727?

M. Richard Yufe – 34 Cressy

- Quel est l'avantage de réduire le coefficient du rapport plancher/sol de 0,6 à 0,52?

M. Lorne Gold – 169 Harland

- Il suggère que le conseil municipal discute davantage du projet de règlement n° 727-3 ou d'avoir un référendum sur le sujet.

2006-144

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Leon Elfassy et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Clifford Borden, Maire suppléant

M^c Chantal Bergeron, Greffière